

CONGRÈS DES INSTALLÉS NON AIDÉS

Le sentiment d'être des agriculteurs à part entière

Le premier "Congrès des agriculteurs non aidés", qui a réuni 150 personnes à Gignac, a dressé un état des lieux des problèmes de l'installation.

Des propositions concrètes ont été dessinées.

Les participants ont affirmé leur sentiment d'être des agriculteurs à part entière, même s'ils se situent en dehors des normes officielles de l'exploitation type telle qu'elle est définie par la politique agricole.



Louis Villaret, président du Lycée agricole de Gignac, ouvre les débats. A côté de l'agriculture adaptée au marché mondial, dit-il, il faut préserver une agriculture de développement local.

Organisé par l'ADDEARH (Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural) et la Confédération paysanne de l'Hérault, le Premier congrès des agriculteurs non aidés a réuni, le 27 février au Lycée agricole de Gignac, 150 participants.

Cette initiative fait suite à une enquête menée par cette association, dans la foulée de l'enquête du CRJA sur les installations non aidées et de la réflexion des organisations professionnelles agricoles autour de la Charte pour l'installation. L'ADDEARH, quelque peu sceptique quant à la prise en compte des installés non aidés par les OPA "officielles", mène donc sa propre démarche. Elle avait tout-à-fait invité, à ce congrès, l'ensemble des OPA, mais celles-ci ont préféré s'absentier.

Le congrès organisé par l'ADDEARH a rassemblé des agriculteurs installés sans aides ou ayant des projets d'installation, ainsi que des membres de l'association. Il s'est avéré riche en débats et en propositions (voir ci-dessous). Les participants ont en particulier exprimé leur volonté de ne pas apparaître comme des assistés : Même si les aides financières à l'installation ou à la production ont une utilité évidente, c'est moins ce besoin d'appui financier qui est apparu qu'un besoin d'aide en matière d'accompagnement et de conseil. De multiples témoignages ont fait part du sentiment qu'on les candidats à l'installation d'être rejetés par les organisations professionnelles agricoles auxquelles ils demandent conseil, dès lors qu'ils ne peuvent prétendre à la DJA (Dotation jeune agriculteur), c'est-à-dire au parcours officiel de l'installation.

En préambule aux débats, Robert Blanquet, qui animait la journée, a dressé un tableau de la situation de l'installation dans l'Hérault, avec "48 DJA seulement sur 355 nouveaux agriculteurs en 1996". L'agriculture, dit-il, continue à se concentrer entre quelques mains et ceux qui s'installent en dehors de cette optique n'ont pas de véritable statut : si l'on veut installer davantage d'agriculteurs, il faudra bien revoir les systèmes de répartition des droits à produire et des subventions.

Guy Kastler, président de la Confédération paysanne de l'Hérault, note que le Plan départemental d'orientation agricole, adopté par la CDOA de l'Hérault le 31 janvier 1997, définit comme l'unité économique pérenne pour les années à venir, en vigne, une exploitation de 20 hectares. Ce qui représente, dans l'Hérault, moins de 10 % des vigneronnes. "Les 90 % restants doivent-ils disparaître ?", demande Guy Kastler.

Evoquant le PIDIL (Programme pour l'installation financé par l'Etat et la Région), Guy Kastler note avec satisfaction la prise en compte des installations tardives ou progressives. Toutefois, dit-il, pour avoir droit, dans l'Hérault, à une aide maximale de 20 000 F, le candidat à l'installation doit dépenser 16 500 F : 550 F pour l'audit de la future exploitation, 3 000 F pour une étude prévisionnelle d'installation, 1 500 F de suivi post-installation, 1 500 F pour le stage 40 heures et 10 000 F minimum sur cinq ans en frais de comptabilité.

Le travail en commission, dont nous résumons ci-dessous les propositions, a ensuite permis de rechercher des réponses aux interrogations des candidats à l'installation.

Foncier

L'un des obstacles majeurs à l'installation en agriculture, en dehors d'une succession dans le cadre familial, est l'accès au foncier. L'une des solutions peut être le fermage et le Fonds d'avance au fermage mis en place dans le cadre du PIDIL est une innovation qui a paru intéressante à beaucoup.

L'un des enjeux est de faciliter les rapports de confiance entre le nouvel agriculteur et les bailleurs potentiels, de manière à obtenir un fermage et, souvent, de passer de l'accord verbal au bail écrit.

L'exemple d'Astre, dans les Pyrénées audoises, a séduit les participants à la commission. Il s'agit d'une association de stockage de terres, impulsée par la

Chambre d'agriculture de l'Aude, qui facilite l'installation d'éleveurs en constituant des exploitations d'une taille convenable et en intervenant pour eux auprès des bailleurs.

Le fermage, toutefois, trouve ses limites en viticulture. Dans ce domaine, des caves coopératives de l'Hérault ont mis en place des aides à l'accèsion ou à l'agrandissement des petites exploitations.

Un participant a rappelé l'idée de la Confédération paysanne d'une "dotation de carrière" qui consisterait en un prêt restitué lors du départ à la retraite, préférentiellement en pure perte pour les deniers publics.

Un autre a souligné le manque d'information qui existe au sujet des transactions (offres d'achat et de vente, de fermage, de droits à produire).

Commercialisation

La parution prochaine d'un guide de la vente directe (édité par la FDSEA) a été signalée et il semble qu'elle répond à un véritable besoin.

Le problème principal rencontré en matière de commercialisation est l'impossibilité de pratiquer la vente directe pour les agriculteurs pluriactifs ou en installation progressive qui n'ont pas le statut AMEXA (il faut pour cela être agriculteur à titre principal et disposer d'un demi SMI). Un intervenant a souhaité que le certificat de producteur-vendeur soit délivré à tous les agriculteurs, même hors AMEXA.

Formation

On a souligné le faible niveau de dédommagement des stagiaires en formation continue.

Par ailleurs, l'organisation des fonds de formation comporte, aux yeux de certains, un cloisonnement : par exemple, les formations proposées par la FAFEA, qui concernent essentiellement les exploitants agricoles, ne sauraient parler de commerce aux agriculteurs ou d'agriculture à des commerçants.

Des améliorations ont été demandées en ce qui concerne la validation des acquis professionnels et de l'expérience professionnelle ainsi que les équivalences entre les diplômes de l'Education nationale et ceux du ministère de l'Agriculture.

Statut

A la différence des commerçants, dont le statut est défini par l'inscription au Registre du commerce (quel que soit le chiffre d'affaires du commerce en question), les agriculteurs n'ont pas de réel statut juridique. Ou plutôt celui-ci est défini par le statut social, c'est-à-dire l'inscription à la Mutualité sociale agricole.

Mais celle-ci est à deux vitesses selon la superficie de l'exploitation : soit on est inscrit à la MSA au titre de la "cotisation de solidarité", soit on atteint une demi SMI (Surfacé minimum d'installation) et on est alors considéré comme chef d'ex-

ploitation à part entière, ce qui est indispensable dans bon nombre de démarches, en particulier pour l'obtention des aides.

Pourquoi, alors, ne pas créer un Registre des agriculteurs ?

Financement

Diverses formes de financement ont été exposées, comme les prêts de l'AIR-DIE. Ils concernent de petits investissements (moins de 100 000 F) et sont remboursables à faible taux (2 %) avec une certaine souplesse (possibilité de remboursement différé et d'adaptation des remboursements à la rentabilité de l'activité).

L'exemple du Nord-Pas de Calais a été présenté. Le Contrat de Plan Etat-Région du Nord-Pas de Calais s'efforce de prendre en compte toutes les installations et, lorsque c'est possible, de favoriser l'accès à la DJA. Pour les installations hors DJA, une dotation de 50 000 F est envisageable (moyennant EPI et stage) ainsi qu'un prêt. L'association Avenir, en parallèle, a mis en place des prêts d'honneur sans intérêt, avec possibilité de remboursement différé et progressif. Le Crédit agricole vient en complément de l'action d'Avenir, avec des prêts complémentaires, dans la mesure où l'association garantit la crédibilité des projets. Et la MSA accorde la même exonération de cotisations aux jeunes agriculteurs, qu'ils soient installés avec ou sans DJA.

Banque Populaire : La question des fonds propres

Pour Denis Vassal, de la Banque Populaire du Midi, qui a participé au débat, l'installation avec DJA est certes "la voie royale", mais elle peut être améliorée, "en s'ouvrant davantage au monde rural non agricole et en prenant davantage en compte l'installation progressive".

Quant à la bonification des prêts, dit-il, il ne faut pas surestimer son impact : 2 % d'écart sur un emprunt de 100 000 F, ce n'est pas ça qui fait la différence. "Il vaut mieux discuter avec les fournisseurs et les clients qu'avec les banquiers".

L'obstacle majeur que peut rencontrer un projet en matière de financement, dit Denis Vassal, c'est rarement le manque de garanties : c'est beaucoup plus souvent le manque de fonds propres.

A l'issue de cette journée, il est apparu qu'un certain nombre de pistes sont ouvertes pour mieux prendre en compte les projets de ceux qui veulent s'installer en agriculture, avec des ambitions diverses.

L'un des conclusions, pour l'ADDEARH, est que cette association pourrait envisager la création d'une structure d'accueil des candidats à l'installation.

■ Ph.C.

NON AIDÉ NE SIGNIFIE PAS EN ÉCHEC

"Il faut sortir de l'idée que l'agriculteur non aidé est un agriculteur qui vitote", souligne Robert Blanquet.

Et il ajoute : "Nous ne dédions pas une agriculture qui ne permettrait pas aux gens de vivre. Une grande partie des agriculteurs non aidés ont une valeur ajoutée plus importante que les autres, en particulier à travers la vente directe. Ils ne sont certes pas concurrentiels sur le marché mondial, mais l'agriculture concurrentielle sur le marché mondial n'existe que parce qu'elle est subventionnée."

Au cours de la journée, l'idée a été évoquée d'organiser un Salon des agriculteurs non aidés, à l'image du Salon de l'agriculture, qui serait une vitrine des produits agricoles de ces producteurs.

EXPÉRIMENTATION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

Prenant la parole au nom du Conseil général de l'Hérault, Louis Villaret, vice-président, puis Jean Gatel, directeur de l'Action économique et de l'emploi du Département, ont constaté l'existence, dans l'Hérault, de deux types d'agriculture : l'une très intégrée au marché mondial, développant une démarche quasi industrielle ; et l'autre, plus pluriactive, ayant à la fois une fonction économique, sociale et de protection de l'environnement, sans laquelle ne pourrait se maintenir un monde rural vivant.

Le Département, auquel la loi de décentralisation donne compétence en matière d'action sociale, a vocation à s'occuper de l'insertion. Dans ce cadre, il propose à l'ADDEARH une expérimentation qui pourrait concerner, dès 1997, 20 à 30 personnes en situation difficile (au chômage ou au RMD). Il s'agit de trouver des outils pour répondre à des projets d'installation en agriculture de personnes dans cette situation.

"Banco", dit l'ADDEARH, en précisant toutefois que cette initiative ne doit être qu'une voie d'accès au métier d'agriculteur parmi d'autres : "l'installation non aidée ne doit pas avoir pour passage obligé le RMI ou le chômage".



Une assistance nombreuse et des débats riches.